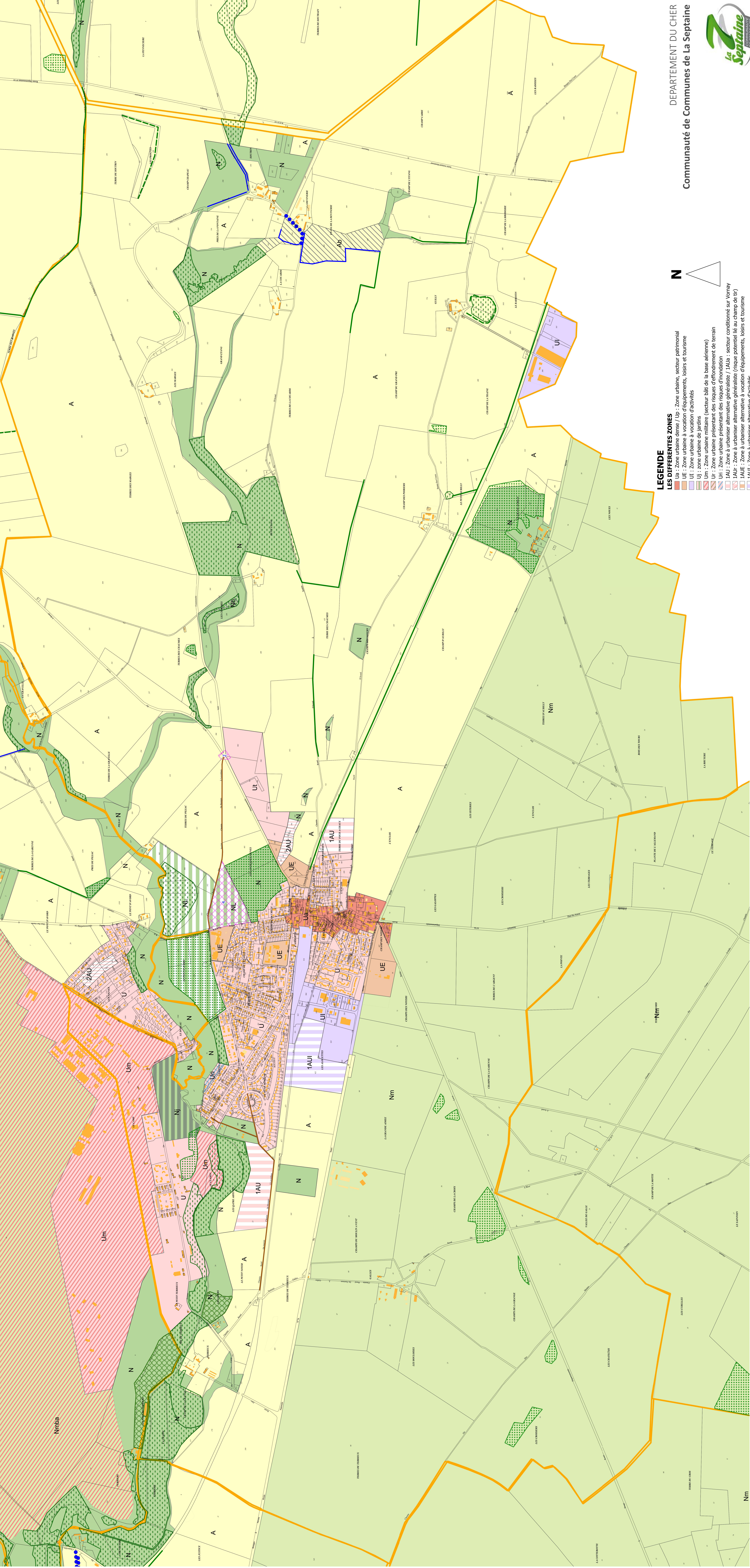




P.L.U.i.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LEGENDE

LES DIFFERENTES ZONES

■

 Ua : Zone urbaine dense / Uu : Zone urbaine, secteur patrimonial

■

 UE : Zone urbaine à vocation d'équipements, loisirs et tourisme

■

 Uj : Zone urbaine à vocation d'activités

■

 Uj : Zone urbaine de jardins

■

 Uj : Zone agricole (secteur bâti de la base aérienne)

■

 Uj : Zone agricole présentant des risques d'inondation de terrain

■

 Uj : Zone urbaine présentant des risques d'inondation

■

 1AU : Zone à urbaniser alternative généraliste / 1AUA : secteur conditionné sur Vornay

■

 1AUE : Zone à urbaniser alternative généraliste (reque potentiel lié au champ de tir)

■

 1AUE : Zone à urbaniser alternative à vocation d'équipements, loisirs et tourisme

■

 1AUJ : Zone à urbaniser alternative d'activités

■

 2AUJ : Zone à urbaniser différenciée généraliste

■

 2AUJ : Zone à urbaniser différenciée à vocation d'activités

■

 2AUJ : Zone agricole

■

 Ab : Zone agricole présentant un intérêt pour la biodiversité

■

 Ae : Secteur agricole constructible à vocation d'équipements

■

 An : Secteur agricole constructible à vocation d'habitat

■

 N : Zone naturelle

■

 Nb : Secteur naturel de réservoir (secteur institutionnel : ZNIEFF...)

■

 Nc : Secteur de carrière

■

 Nj : Secteur naturel de jardins

■

 NL : Secteur naturel de loisirs / NLU : avec sensibilité environnementale

■

 Nmba : Secteur naturel de paysage

■

 Nmba : Secteur flabiment bâti de la base aérienne et de l'EPNU

PREScriptions PARTICULIERES

Prescriptions surpactes diverses

■

 Emplacement réservé

■

 Elément de paysage naturel ou bâti

■

 Secteur protégé en raison de la richesse du sous-sol

■

 Bâtiment (château, maison de maître, bâtiment traditionnel, grange...)

■

 Petit patrimoine (lavoir, pigeonnier, mur...)

■

 Autres prescriptions ponctuelles

■

 Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

■

 Secteur pour le maintien de la diversité commerciale

Prescriptions linéaires : Eléments de paysage bâtis ou naturels (L.151-19)

■

 Eléments de paysage : bâtis

■

 Eléments de paysage : naturels

■

 Chemins à conserver

■

 Prescriptions linéaires : Eléments de biodiversité (L.151-23)

■

 Réservoirs et continuités écologiques

■

 Réserve de zone ou milieu humide

■

 Limite communale

N°	Commune	Localisation	Objet	Bénéficiaire
1-AVORD	Avord	Rue de Buzay (RD 24)	Plan d'alignement	Commune d'Avord
2-AVORD	Avord	Rue de Buzay (RD 24)	Plan d'alignement	Commune d'Avord
3-AVORD	Avord	Rue de Buzay (RD 24)	Plan d'alignement	Commune d'Avord
4-AVORD	Avord	Rue de Farges (RD 36)	Plan d'alignement	Commune d'Avord
5-BAUGY	Baugy	Rue de Farges (RD 36)	Plan d'alignement	Commune de Baugy
6-ETRECHY	Etretchy	Rue de Farges (RD 36)	Plan d'alignement	Commune de Baugy
7-CHAMPAIGNE-MARCELLE	Champaigne-Marcelle	Rue de Farges (RD 36)	Plan d'alignement	Commune de Champaigne-Marcelle
8-ETRECHY	Etretchy	Rue de Farges (RD 36)	Plan d'alignement	Commune de Champaigne-Marcelle
9-ETRECHY	Etretchy	Rue de Farges (RD 36)	Plan d'alignement	Commune de Champaigne-Marcelle
10-ETRECHY	Etretchy	Rue de Farges (RD 36)	Plan d'alignement	Commune de Champaigne-Marcelle
11-ETRECHY	Etretchy	Rue de Farges (RD 36)	Plan d'alignement	Commune de Champaigne-Marcelle
12-SOYE-EN-SEPTAINE	Soye-en-Septaine	Rue de Farges (RD 36)	Plan d'alignement	Commune de Champaigne-Marcelle
13-VILLABON	Villabon	Rue de Farges (RD 36)	Plan d'alignement	Commune de Champaigne-Marcelle